

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à 20 h 30

dans la salle du Conseil Municipal

L'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse, sur les affaires soumises à délibération, doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal.

Pour aller au-delà de cette disposition imposée par la loi du 21 février 1996, vous trouverez, annexés à la présente, les projets mêmes de délibérations. **Vaut note explicative de synthèse**

Merci de bien vouloir vous en munir pour le jour de la réunion.

Veillez agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal séance du 29 juin 2022 – Adoption
- 2) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite aux transferts de fiscalité et de compétences
- 3) Observations de la Chambre Régionale des Comptes LAVAL AGGLOMÉRATION
- 4) Taxes et produits irrecouvrables Budget Général
- 5) Installations classées pour la protection de l'environnement GAEC des Chênes - Avis
- 6) Régularisation foncière Logements locatifs sociaux rue Robert Fouillet Cession à Mayenne Habitat
- 7) Cession de terrain – rue de Venise Mr et Mme LEVEQUE Stéphane

8) Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal

9) Questions diverses

Information sur la désignation d'un correspondant incendie et secours (cf. délibération du 2 juillet 2020, prise dans le cadre du PCS, relative à la désignation du correspondant Sécurité Civile)
